



NATIONS UNIES

CONSEIL

DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/7374*
24 juin 1966
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 23 JUIN 1966 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE CHYPRE

J'ai l'honneur d'attirer votre attention et celle des membres du Conseil de sécurité sur un nouveau signe des visées expansionnistes de la Turquie sur Chypre. Une autre carte de la Turquie, publiée dans le bulletin officiel du Gouvernement turc du 1er juin 1966, représente Chypre comme faisant partie du territoire turc. On trouvera joint à la présente lettre un exemplaire de cette carte.

C'est la seconde fois que des cartes officielles de la Turquie englobent Chypre. La première fois, le 1er janvier 1966, j'ai dénoncé dans ma lettre du 21 février (S/7155) cette inclusion de Chypre et j'en ai noté les désastreuses conséquences. Le représentant de la Turquie a essayé alors sans succès d'imputer le fait à des "imperfections graphiques" dans la reproduction de la couleur. Dans le cas présent, cependant, abstraction faite de l'identité de couleur indéniable qui caractérise les cartes de Chypre et de la Turquie et qui les distingue des autres pays voisins, on voit sur ces cartes une représentation graphique des produits de la Turquie et de ceux de Chypre et non de ceux des autres pays voisins. En outre, sur une plus petite carte figurant sur la même page que la première et destinée à montrer les villes et les communications routières de la Turquie, les villes et les routes de Chypre sont représentées à nouveau d'une manière analogue, ce qui ne laisse aucun doute sur l'intention des auteurs de faire apparaître Chypre comme faisant partie du territoire turc.

La conclusion à tirer de cette représentation cartographique de Chypre comme faisant partie de la Turquie est évidente : elle ne peut que traduire les intentions agressives et les objectifs expansionnistes de la Turquie. Elle apporte ainsi une nouvelle confirmation de l'opinion que nous avons toujours soutenue, à savoir que les troubles et les conflits qui se produisent à Chypre ne procèdent pas de différends entre deux communautés mais tirent leur origine de la politique expansionniste de la Turquie. Les Chypriotes turcs ne sont que des pions sur l'échiquier de cette politique périmée et sans espoir. La prétendue

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

protection de la minorité turque n'est qu'une façade délabrée. En réalité, cette politique ne lui vaut que des souffrances et ne lui offre aucune protection et, ce qui est encore plus regrettable, elle fait obstacle à toute solution du problème de Chypre conformément à la Charte des Nations Unies.

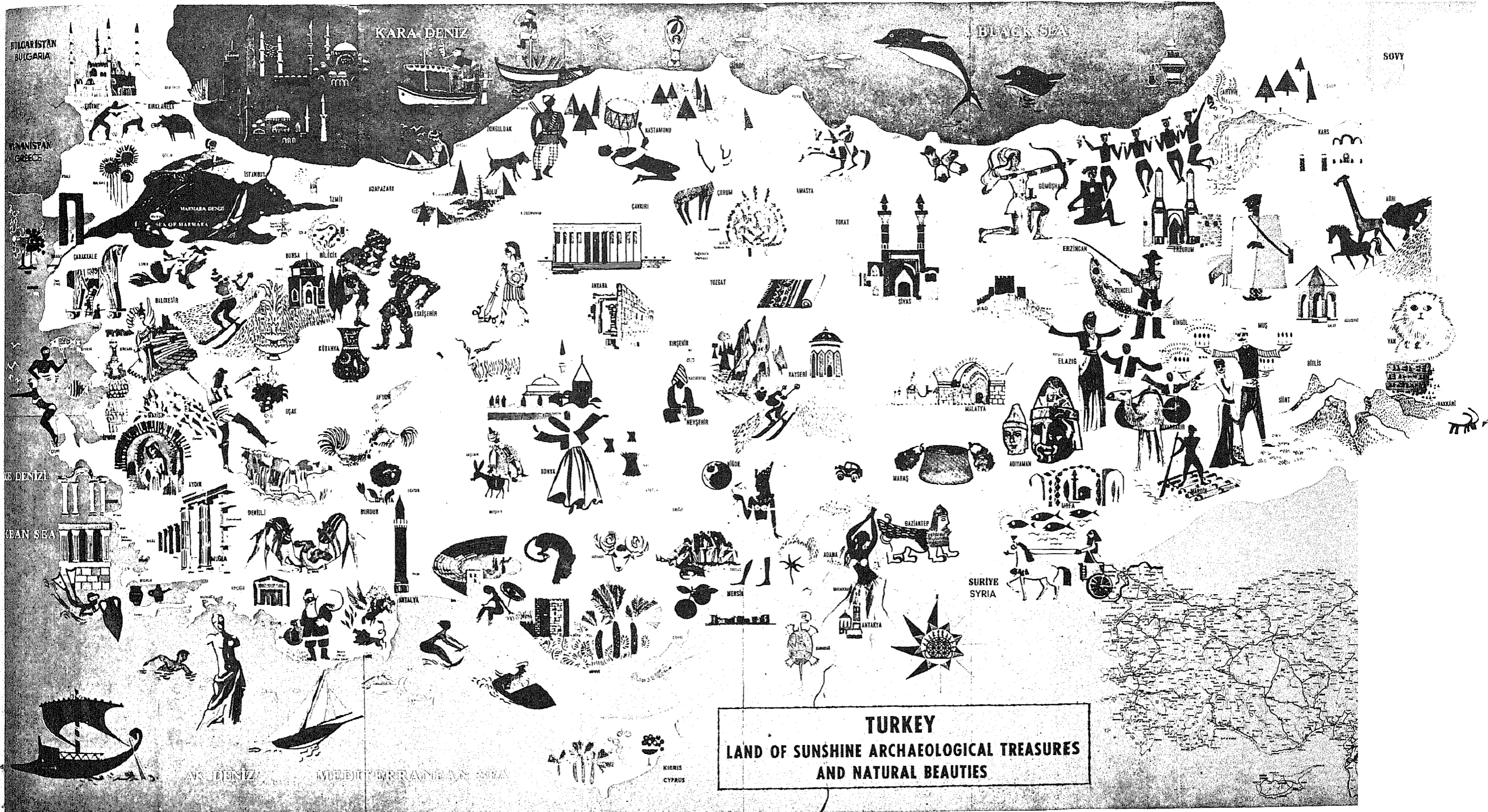
Il n'est sans doute pas inutile de rappeler que l'histoire récente, en particulier celle de la période qui a précédé le début de la seconde guerre mondiale, témoigne amplement des dangers que peut provoquer, sur le plan international, le fait de publier, comme le Gouvernement turc, des cartes présentant comme placés sous la souveraineté d'un Etat des territoires appartenant à d'autres Etats souverains. La publication répétée par le Gouvernement turc de cartes de ce genre constitue une menace à l'indépendance et à la souveraineté de Chypre, en violation de la Charte et, plus particulièrement, des résolutions sur Chypre du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale; en outre, elle ne peut que porter préjudice à tous les efforts déployés pour trouver une solution pacifique du problème.

Je vous serais obligé de faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le Représentant permanent de Chypre
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Zenon ROSSIDES



TURKEY
LAND OF SUNSHINE ARCHAEOLOGICAL TREASURES
AND NATURAL BEAUTIES